

Les Nouvelles du Mouvement européen-Provence

Éditorial : “Brexit” or “not Brexit” ?

Ainsi le Royaume reste uni, mais il s'en est fallu de peu. On a senti le vent du boulet à Londres... mais à Bruxelles et à Madrid aussi. Les conséquences du référendum écossais du 18 septembre sur la façon de faire vivre ensemble Écossais, Gallois, Irlandais du Nord et Anglais commencent à se dessiner. Le Royaume-Uni pourrait-il devenir un état fédéral ? On n'agit pas sans risque la menace de la sécession. Le phénomène n'est d'ailleurs pas propre au Royaume-Uni : l'Espagne avec la Catalogne et la Belgique avec la Flandre connaissent aussi ces tensions séparatistes, mouvement profond qui pourrait bouleverser l'Union. Mais c'est là un autre dossier sur lequel nous devons réfléchir.

Les frissons du référendum écossais dissuaderont-ils David Cameron d'organiser à son tour pour le compte du Royaume tout entier le référendum sur la sortie de l'UE qu'il a promis pour 2017 au cas où il serait réélu en 2015 ? On en connaît le schéma, exposé aux Communes le 23 janvier 2013 : renégociation des traités de l'Union sur les points jugés essentiels par le Gouvernement de Sa Majesté, suivie d'un référendum d'approbation ou de sortie de l'Union. “*Quand nous aurons négocié un nouvel accord [... ...] nous offrirons aux Britanniques un référendum avec un choix très simple : rester au sein de l'UE sur cette nouvelle base ou en sortir complètement. Ce sera un référendum sur l'appartenance ou non à l'U...*”. Double tranchant de la menace sécessionniste : pression sur les Etats-membres et institutions de l'Union européenne pour obtenir un statut plus conforme aux intérêts britanniques, réduction du malaise du parti conservateur et séduction de l'opinion publique “travaillée” par l'UKIP. Un débat général s'est instauré ensuite dans tout le pays, résumé par l'heureuse contraction: “*Brexit*” (pour “*British exit*”). Ce nouveau débat “*renégociation - sortie de l'Union*” ainsi ouvert, il est légitime, pour tous ceux qui sont attachés à la construction européenne, de peser sereinement et contradictoirement le coût et les avantages pour le Royaume-Uni comme pour l'Union de “*continuer avec ou sans*”.

Jean Vergès, Président d'honneur du *Mouvement européen-Provence*

“Brexit” or “not Brexit” ? – “D'un référendum l'autre...”

La stratégie britannique de la renégociation imposée des traités européens suivie d'une approbation par référendum n'est pas nouvelle. La Communauté européenne y a déjà eu droit en 1974. En attendant l'éventuel “*British referendum – Season 2*”, le rappel de ce que fut la “*renégociation de l'adhésion de l'Angleterre*”, imposée par Harold Wilson il y a quarante ans, n'est pas sans intérêt. La dramaturgie du Premier Ministre conservateur n'est pas sans rappeler celle de son prédécesseur travailliste.

Season 1 : “La renégociation de l'adhésion de l'Angleterre” – 1974-1975

Le traité d'adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark aux Communautés européennes, signé le 22 janvier 1972, entra en vigueur comme prévu le 1^{er} janvier 1973 (la Norvège qui l'avait aussi signé ne l'a pas ratifié et n'est toujours pas membre de l'Union). Il avait été négocié et conclu par le gouvernement conservateur d'Edward Heath qui perdit les élections générales du 28 février 1974. Le nouveau Premier Ministre, Harold Wilson, était le leader d'un parti travailliste dont le mot d'ordre était “*no entry on Tory terms*”. Il était tenu par ses propres critiques du traité d'adhésion et surtout par les engagements pris lors du congrès du *Labour* d'octobre 1970 : pour éviter l'adoption d'une motion prévoyant que, dès leur retour au pouvoir, les travaillistes conduiraient le retrait du Royaume Uni de la Communauté européenne, il avait dû s'engager à obtenir la renégociation de son adhésion. Le 1^{er} avril 1974, James Callaghan, ministre des Affaires étrangères, demanda une “*renégociation fondamentale*” d'un traité signé par le gouvernement précédent, ratifié par le Royaume-Uni et par tous les Etats membres de la Communauté et entré en vigueur depuis plus d'un an. Les points à renégocier étaient importants et Harold Wilson annonça que les résultats de la renégociation seraient soumis à référendum. L'approbation vaudrait maintien du Royaume-Uni dans la Communauté. Cela surprit sur le continent mais personne n'osa parler de chantage. Les huit autres gouvernements acceptèrent, par souci de soutenir la partie pro-européenne de l'opinion publique anglaise. En France, prépondérante à l'époque, Georges Pompidou mourut le 2 avril 1974 et le nouveau Président, Valéry Giscard d'Estaing, se montra conciliant. La renégociation se déroula selon une procédure simplifiée (on ne réunit pas une nouvelle “*conférence intergouvernementale*”) dans le cadre des “*Sommets*” des chefs d'Etat ou de Gouvernement (on ne parlait pas encore de “*Conseil européen*”). Les derniers accords furent bouclés au Sommet de Paris en décembre 1974 et au Sommet de Dublin en mars 1975. Le résultat fut accepté par les Britanniques par référendum le 5 juin 1975 avec 67,2 % de oui contre 32,8 % de non.

Le Gouvernement britannique n'avait pas obtenu tous les “*changements majeurs*” qu'il souhaitait (plus de liberté dans les politiques industrielle, fiscale et régionale, mais certaines demandes étaient très peu précises). Ses partenaires européens se plurent à reconnaître que, finalement, les concessions faites à l'Angleterre étaient surtout de nature “*cosmétique*” et destinées à rassérer l'opinion anglaise. En réalité, ces concessions, discrètes sur le moment, s'avèrent significatives par leur pérennisation. La plus importante fut sans doute l'introduction de ce que l'on a appelé le “*mécanisme correcteur*” dans le système de financement du budget communautaire. Ce système, très complexe, est au cœur de la construction européenne. Le “*mécanisme correcteur*” allège la contribution globale que le Royaume-Uni devrait verser à la Communauté si on lui appliquait les règles normales du système de ressources de l'Union. Pour diminuer l'importance des prélèvements agricoles qu'il devrait reverser à la Communauté et tenir compte de la part de son PIB dans le PIB global de l'Union, il fut convenu qu'une “*ristourne*” lui serait reversée chaque année (ce que les médias appellent souvent le “*chèque britannique*”). Par la suite, l'importance de cette ristourne fut, chaque année, au moment de l'adoption du budget communautaire, la cause de tensions entre le Royaume-

Directeur de Publication : Jean Vergès, Président d'honneur du *Mouvement européen-Provence (ME-F-Provence)*

Rédacteur en Chef : Daniel Suzan (*ME-F-Provence*)

Contact email : lesnouvelles.mep@orange.fr

Secrétaire de Rédaction : Annie Giraud-Héraud (*ME-F-Provence*)

Si vous souhaitez ne plus recevoir cette lettre, merci de le signaler par email

Uni et ses partenaires que résuma la fameuse formule de Margaret Thatcher, “*I want my money back*”. Au-delà de l’épisode 1974-1975, on pourrait dire que, dans une certaine mesure, les quarante années qui suivirent furent une constante renégociation des traités européens avec le Royaume-Uni. L’introduction de multiples clauses d’*“opting out”*, d’*“opting in”* ou d’exemption permanente a donné à l’Union une certaine souplesse mais a considérablement freiné sa progression. Nous exposerons les termes du débat tel qu’il se pose aujourd’hui dans une prochaine livraison des “Nouvelles”.

Jean Vergès, Président d’honneur du *Mouvement européen-Provence*

L’intergénérationnel dans l’UE : solidarités ou conflits ?

Une première version de ce texte a été présentée oralement le 25 février 2014 lors de la “Rencontre intergénérationnelle et interactive” organisée à Marseille par Eurocircle <www.eurocircle.info>. Dans cette première partie, nous examinerons comment se pose au sein de l’UE la question de l’intergénérationnel. La question des relations concrètes entre générations sera évoquée dans le numéro suivant.

Qui se souvient que 2012 fut instituée “Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle” ? Il s’agissait de “souligner la contribution que les personnes âgées apportent à la société, d’encourager les décideurs et les acteurs concernés à agir pour favoriser le vieillissement actif (Emploi, Participation dans la société, Autonomie) et resserrer la solidarité entre les générations”. Certes, le vieillissement de la population en Europe pose de nombreux problèmes mais la notion d’intergénérationnel ne se réduit pas aux questions du vieillissement et à ses conséquences : au cœur de ces questions, celle des solidarités.

Depuis la fin du 19^{ème} siècle et surtout après la 2^{ème} guerre mondiale, dans les sociétés occidentales, des systèmes de protection sociale fondés sur des logiques de redistribution ont été mis en place ; ils ont soutenu les familles, lieux et instances traditionnelles de cette solidarité, et parfois même se sont substitués à elles. C’est le cas par exemple des systèmes de prévoyance vieillesse et de retraite qui permettent aux aînés de ne plus dépendre de leurs enfants.

Au sein de l’UE, selon le principe de subsidiarité, chaque Etat reste maître de son système de sécurité sociale. Cela ne signifie pas que l’UE n’intervient pas sur cette question. En 2003, dans une directive visant à encadrer les *institutions de retraite professionnelle* (IRP) et formalisant le modèle des “trois piliers” qui distingue trois sources de retraites, le régime de sécurité sociale (régime de base), le régime complémentaire lié à un emploi ou une profession, et le système de retraite individuelle privé, l’UE institua ce 3^{ème} pilier comme relevant désormais de la compétence communautaire. D’autres directives suivront qui, plus ou moins explicitement, visent à une certaine harmonisation des systèmes de retraite (augmentation de l’âge de départ en retraite, accords sur les enjeux financiers du vieillissement, introduction du système de capitalisation, etc.).

Une dizaine d’années plus tard, où en est-on ? Dans tous les pays, on s’interroge sur la façon d’assurer des retraites décentes à un nombre toujours plus grand de retraités vivant de plus en plus vieux sans alourdir la charge pour les générations suivantes. En dépit de quelques évolutions, la plupart des observateurs s’accordent à constater la faible convergence des systèmes existants. Ils soulignent aussi combien la crise a mis en évidence les insuffisances, voire les effets pervers inhérents de chaque système.

Des systèmes de solidarité très différenciés

Au fil de leur histoire, les Etats membres de l’UE ont mis en place des systèmes très différents, selon qu’ils mettent l’accent sur la *redistribution* ou sur la *capitalisation individuelle*. On distingue à cet égard trois grandes logiques de systèmes : le **système bismarckien ou assurantiel** financé par les cotisations du travail, le **système beveridgien ou universel** financé par l’impôt, et le **système libéral** financé par capitalisation individuelle (voir l’encart).

Exception faite de quelques pays d’Europe du Nord (Suède, Finlande...) qui ont choisi la logique universelle pour tous les risques et assurent un haut niveau de protection à leur population, on observe le plus souvent sur le terrain l’existence de compromis entre les différentes logiques, avec cependant des dominantes. Le sud de l’Europe est *bismarckien* sauf pour le risque santé qui, lui, relève de la logique universelle. Le Royaume-Uni, *beveridgien* à l’origine, a confié un nombre croissant de risques au marché (entreprises ou contrats d’assurances). La France, l’Allemagne, le Benelux s’appuyaient au départ sur la logique bismarckienne,

Trois logiques de systèmes de protection sociale
1- Les systèmes bismarckiens ou assurantiels : contrat social, solidarité et équité intergénérationnelle, corporatisme. L’Etat est garant de la solidarité entre les générations et de la répartition équitable des richesses entre elles. Financé par les cotisations sociales des salariés et des employeurs, le système bismarckien est géré par des organismes non étatiques souvent liés aux syndicats. Avoir cotisé ouvre un droit aux prestations sociales pour le salarié et ses ayant-droits. En matière de retraite, c’est le régime de répartition qui prévaut. (Allemagne, France, Italie, Autriche...).
2- Les systèmes beveridgiens ou universels : étatismes redistributif, droits liés à la citoyenneté et/ou à la résidence L’Etat assure des droits minimaux à tous les citoyens vivant sur un territoire donné, sans les lier aux revenus de l’activité professionnelle. C’est un système de redistribution par l’Etat, financé par l’impôt. Les prestations sont calculées selon les revenus, la résidence, et parfois par référence au salaire minimum. A chacun de compléter comme il l’entend par des assurances privées de type capitalisation. (Royaume-Uni, Pays-Bas, Suède, Danemark, Finlande...).
3- Les systèmes libéraux par capitalisation individuelle : libéralisme, marché, contrat. Chacun contracte les assurances de son choix avec la société d’assurances de son choix. La logique du marché prévaut. Les retraités deviennent actionnaires et consommateurs de produits de retraite. La solidarité collective financée par l’impôt et par des contributions privées (dons, fondations ...) s’applique de façon sélective à des populations fragiles selon le niveau de ressources ou le “mérite” dans un souci de stabilité sociale (Etats-Unis...).

mais complètent le système par une prise en charge étatique pour les non-bénéficiaires ; ainsi la France a développé durant ces dernières décennies des prestations à caractère universel comme le *Le Revenu minimum d'insertion (RMI)* (devenu *Revenu de solidarité active (RSA)*) et l'*Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)*. Enfin, certains pays nouveaux adhérents à l'UE ont encore des systèmes embryonnaires, modestes, qui les rendent peu comparables à ceux qui viennent d'être décrits. Dans certains de ces pays, sous l'influence de la Banque Mondiale, des systèmes par capitalisation ont été mis en place.

Le vieillissement démographique, source de déséquilibres financiers

C'est à propos du vieillissement et de la proportion croissante des personnes âgées que s'est posée dans l'UE, au début des années 90, la question de l'intergénérationnel. Si la crise économique et les déficits des Etats membres ont aggravé les difficultés communes à nombre d'entre eux, ils ont aussi mis au grand jour les problèmes inhérents à chacune des logiques.

Pour l'ensemble de l'UE, la progression du chômage et la permanence de la précarité de l'emploi assèchent les ressources des organismes gestionnaires alors même que le nombre des ayants droit s'accroît ; les déficits, jusqu'alors cantonnés aux risques vieillesse et santé se diffusent au risque chômage et même, en France, au risque *maternité-famille* ; les rentrées financières sont affectées par la faiblesse de la croissance et les défaillances d'entreprises ; enfin, les difficultés budgétaires de certains Etats membres, voire les politiques d'austérité imposées de l'extérieur par l'UE ou par la "*Troïka*", les contraignent à réduire les prestations et contribuent à creuser les inégalités.

Dans les *pays bismarckiens*, le vieillissement de la population s'accompagne d'une fragilisation de l'*Etat Providence*, d'une forte incertitude pesant sur la pérennité des systèmes d'assurance retraite basés sur la solidarité entre actifs et inactifs, et sur la question de la prise en charge de la dépendance pour les personnes âgées. Est ainsi remis en question **le contrat moral de solidarité, sous-tendu par l'idée d'équité** : les jeunes actifs qui cotisent pour les inactifs souhaitent qu'une fois devenus vieux ils puissent bénéficier à leur tour de prestations solidaires. D'autre part, la crise a vu augmenter de façon très importante les exclus du système ainsi que les déséquilibres financiers des organismes de gestion. Enfin, dans le même temps, est intervenue une montée en puissance des régimes complémentaires avec ce que cela implique en termes d'inégalités.

Dans les *pays beveridgiens*, ressources et contributions de l'Etat tendent à diminuer. On assiste à un rationnement des prestations, à des phénomènes de file d'attente et au développement d'un système privé d'assurances et de retraite par capitalisation contribuant à cliver davantage la société entre "pauvres et riches".

Quant aux *systèmes libéraux de retraite par capitalisation* retenus par certains pays, la crise financière de 2008 leur a porté un coup très rude en dévalorisant les actifs financiers (fonds de pensions) censés garantir les retraites. Cela a probablement contribué à freiner fortement leur développement dans les pays bismarckiens : si en Grande Bretagne et aux Pays-Bas les ressources gérées par les fonds de pension privés représentent 75% voire plus du PIB, elles ne représentent guère plus de quelques pour cent dans les pays comme l'Italie, la France ou l'Allemagne.

Ces difficultés ne sont pas propres à l'UE. Partout dans le monde, le financement des systèmes de protection sociale est "dans le rouge", en particulier en raison du poids financier du vieillissement des populations (notamment pour les systèmes de retraites et la santé). Et partout, on s'interroge sur l'impact social et sociétal de ces difficultés. Ainsi, de nombreuses études se sont attachées à décrire de façon concrète les relations entre générations successives. Cet aspect sera présenté dans le prochain numéro des "*Nouvelles*".

Annie Giraud-Héraud, *Mouvement européen-Provence*

L'Europe à grands pas

Les élections européennes ont laissé un goût de gâchis et d'incompréhension : le quart des élus français envoyés au Parlement européen appartient à un parti qui n'a d'autre ambition que celle de défaire l'Union européenne. En analysant les résultats sur une grande échelle, une lecture plus optimiste peut se faire. Aucun des grands pays n'a eu une réaction aussi négative. Malgré la crise venue d'outre-Atlantique et amplifiée par l'endettement incontrôlé des Etats, l'Espagne a manifesté sa réprobation par une forte abstention. En Italie, le phénomène Beppe Grillo s'est dégonflé face à l'attitude déterminée de Matteo Renzi. En Allemagne, le résultat reflète la confiance dans le gouvernement en place. La Pologne joue un rôle toujours plus important au sein de l'UE grâce à sa réussite économique fulgurante depuis son entrée dans l'Union. Même les petits pays les plus secoués comme la Grèce, l'Irlande ou le Portugal remontent la pente sans rejeter l'Europe. Il est à souligner qu'aucun Etat, y compris la Grèce, n'a souhaité quitter la monnaie unique.

Finalement la forte progression des partis d'extrême droite n'aura que très peu d'influence sur la marche de l'UE. En effet, ces partis doivent rassembler les élus de sept Etats membres pour pouvoir constituer un groupe politique au sein du Parlement. Or ces partis hyper-nationalistes n'ont pas vocation à collaborer avec les étrangers. De plus, le FN est un des seuls à vouloir sortir de l'Euro.

Ces réactions de rejet des électeurs sont une conséquence normale de la plus grande crise économique qui ait secoué l'UE depuis 1930. Sans structure économique et budgétaire commune, l'UE aurait dû éclater. C'était le scénario envisagé par les marchés. Or cette Europe indisciplinée qui, après la création de la monnaie unique, avait mis sous le tapis "l'Union économique" et la rigueur budgétaire, a, du jour au lendemain, créé des instruments de solidarité entre les pays membres. Même le Royaume-Uni a participé au sauvetage de l'Euro. De plus pour éviter l'intervention des Etats en cas de krach bancaire, un dispositif unique, sous le nom d'*Union bancaire*, se met en place. L'intervention de la BCE, la politique des gouvernements ont redressé la situation : on comptait 15 Etats dans la zone euro en 2008, au 1^{er} janvier 2015, on sera 19 ! L'Euro n'a jamais cédé de sa valeur durant la crise, il sort renforcé.

Malgré ces turbulences, ces élections marqueront un tournant dans l'intégration et le fonctionnement démocratique des institutions européennes. Avec le rejet du "Traité instituant une constitution pour l'Europe", la politique européenne a glissé de la méthode communautaire vers l'intergouvernemental, avec les conséquences que l'on sait. Le Traité de Lisbonne, très prudemment, pour marquer une évolution, impose au Conseil européen de prendre en compte le résultat des élections pour le choix du président de la Commission. Un bras de fer s'est engagé. Forts de l'augmentation des eurosceptiques, les chefs d'Etat et de gouvernement ont été tentés de revenir à leur ancienne pratique de marchandages inter-étatiques. Mais les différents groupes parlementaires avaient pris les devants en désignant d'emblée avant les élections leurs chefs de file. Ainsi, le Conseil a finalement proposé au Parlement européen la candidature de M. Jean-Claude Juncker, chef de file du PPE qui a recueilli le plus de voix (29,4 % des suffrages exprimés, devant le S&D, 25,4 %). Cette légitimité l'a emporté, un pas de géant vers l'intégration démocratique politique de cette entité *sui generis* qu'est l'UE a été franchi.

Il reste beaucoup à entreprendre pour la génération montante. Il y a du pain sur la planche : mettre en œuvre avec détermination tout ce qu'il est essentiel de mutualiser sur le plan de l'approvisionnement énergétique, de l'environnement, de la recherche, de la politique étrangère ou de la défense. Alors le pessimisme ne sera plus de mise.

Le 15 juin 2014, Monique Beltrame,
Mouvement européen Provence, Présidente du *Comité européen Marseille*

La Commission Juncker approuvée par le Parlement européen

A une large majorité (423 votes pour, 209 votes contre et 67 abstentions), Le Parlement européen a donné son approbation le 22 octobre au collège des 27 commissaires (dont 7 vice-présidents) présenté par JC Juncker, président élu de la Commission.

Les auditions menées par le *Parlement européen* depuis le 29 septembre, difficiles et à rebondissements pour certains des commissaires pressentis (l'Espagnol, le Français, le Hongrois...), ont apporté des clarifications aux positions des uns et des autres, mais provoqué finalement peu de modifications à l'organigramme initialement proposé. Parmi les plus significatives, le remplacement de la commissaire slovène, recalée par le Parlement, et quelques aménagements dans la distribution des portefeuilles, notamment le transfert du portefeuille de la Citoyenneté du commissaire hongrois, contesté sur la question du non-respect de l'Etat de droit dans son pays, au commissaire grec.

On peut noter que **Pierre Moscovici**, nouveau *Commissaire aux Affaires économiques et financières*, a été président du *Mouvement européen-France* en 2005.

La [nouvelle Commission](#) entrera en fonction le 1^{er} novembre pour un mandat de 5 ans.

Le Mouvement européen-Provence dans les médias

Merci à [Provence Plus TV](#) et à Stéphane Salord, Président-fondateur de l'[ESDAC](#) et membre du *Mouvement européen-Provence* pour les vidéos gardant en mémoire des manifestations impliquant le *Mouvement européen-Provence*. Quelques liens :

- ★ **9 mai 2014 - Fête de l'Europe à Aix-en-Provence** <http://www.provenceplus.fr/fete-leurope-2014-aix-en-provence/>
- ★ **25 avril 2014 - "Droit d'inventaire, droit d'inventer"**
Le Mouvement Européen-Provence (MEP), missionné par le *Ministère des Affaires Étrangères et de l'Europe* et en partenariat avec *l'Institut Jacques Delors*, a organisé des tables rondes au cours desquelles des eurodéputés et des candidats à l'élection au Parlement européen ont débattu de l'avenir de l'UE avec des représentants de la vie locale et un nombreux public.
<http://www.provenceplus.fr/sciences-po-aix-droit-dinventaire-droit-dinventer-leuro-circonscription-sud/>
- ★ **2012 - "Où va l'Europe ?"** - Conférence-débat animée par Jean-Marie CAVADA, eurodéputé et Président du *ME-F*
<http://www.provenceplus.fr/jean-marie-cavada-a-sciences-po-aix-ou-va-leurope/>

Agenda

- ★ **Jeudi 6 novembre 2014 à 18h30**, au Ligourès (salle 309) Place Romée de Villeneuve, 13090 Aix-en-Provence, conférence "La métropole Aix-Marseille dans le concert des métropoles européennes" par Philippe Langevin, maître de conférence à Aix-Marseille Université.
- ★ **7, 8 et 9 novembre 2014 à Nîmes, Université d'automne du Mouvement européen-France.**
Les débats porteront sur "*L'Europe : l'urgence française*"
Informations et inscription : <http://www.mouvement-europeen.eu/?p=27007>
- ★ Le *Mouvement européen-Provence* organise tous les mois à l'attention de ses membres et des personnes intéressées un débat thématique. Un premier débat a eu lieu en octobre sur les "*flux migratoire*". Renseignements sur le site du MEP.

Contacts utiles

- Mouvement européen-France** <http://www.mouvement-europeen.eu/>
- Mouvement européen-Provence** <http://www.mouvement-europeen-provence.eu/>
Maison de la vie associative – Le Ligourès – Place Romée de Villeneuve – 13090 – Aix-en-Provence
- Parlement européen – Bureau d'information pour le Sud-Est** http://sudest.europarl.fr/view/fr/agenda_org.html
- Représentation régionale de la Commission européenne à Marseille** http://ec.europa.eu/france/marseille/index_fr.htm